Liberté - Égalité - Fratemité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 02A-212000657-20231110-2023-165-DE

02/12/2000007 20201110 2

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2023



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 2023

Les membres du Conseil municipal de CARGESE, régulièrement convoqués le trente-et-un octobre deux mille vingt-trois, sont réunis, l'an deux mille vingt-trois, le dix novembre, à seize heures, en la salle des délibérations de la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de François **GARIDACCI**.

Membres: 15

Secrétaire de séance : Jean-Paul PAOLI

N°2023/55

MEMBRES PRÉSENTS	
François GARIDACCI	Lucie FRIMIGACCI
Jérôme ALESSANDRI	Alexia ZANETTACCI
Emmanuelle FRIMIGACCI-PERONI	Jean-Paul PAOLI
Sandrine CINOTTI	Vannina NEGRONI-DESINI
Stéphanie ALESSANDRI	Ange SUSINI
	MEMBRES ABSENTS
Hélène DRAGACCI-CODACCIONI	Pierre-Jean MIGEVANT
Dominique POGGI	Frédéric COLONNA DE LECA CRISTINACCE
Pierre ZANNETTI	

OBJET : Enquête publique portant sur le déclassement d'une portion de domaine public sise au droit des parcelles F 2132, F 1258 et F 2130.

Vu le Code des relations entre le public et l'administration;

Vu le Code de la voirie routière, et notamment ses articles L. 141-3 et R. 141-4 et suivants ;

Monsieur le Maire propose aux élus d'approuver l'exécution d'une enquête publique portant sur le déclassement d'une portion de domaine public située au droit des parcelles cadastrées sections F n°2132, F n°1258 et F n°2130, au lieu-dit CASTUGNA. Monsieur le Maire précise que ce déclassement permettrait de classer ladite portion terrestre dans le domaine privé de la commune, en vue de l'aliéner.

Cette enquête publique impliquerait qu'un commissaire-enquêteur soit désigné par arrêté du Maire, mais aussi que ce dernier dessine les contours juridiques et pratiques de cette enquête par ce même arrêté.

Le détail du projet de déclassement, comportant un plan, est déposé sur la table du Conseil.

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

APPROUVE l'exécution d'une enquête publique portant sur le déclassement d'une portion de domaine public située au droit des parcelles cadastrées sections F n°2132, F n°1258 et F

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000657-20231110-2023-165-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2023

n°2130, au lieu-dit CASTUGNA, afin de classer par suite ladite portion terrestre dans le domaine privé de la commune, en vue de l'aliéner;

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre tous les actes nécessaires au bon déroulement de celle-ci.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour: 10.

Le Maire, François GARIDACCI